

CIRCULAIRE aux

**Employeurs du canton du Jura
affiliés à la Caisse ALFA**

La Chaux-de-Fonds, décembre 2024

**CANTON DU JURA -
Modifications dès le 1^{er} janvier 2025**

Mesdames,
Messieurs,

Pour financer les montants des contributions aux fonds de surcompensation et pour le soutien aux formations professionnelles (0.10%), du versement des allocations légales supérieures par rapport aux allocations statutaires et, compte tenu de l'évolution du "compte spécial Jura", le Comité de direction a décidé de diminuer pour 2025 le taux de cotisation spécial de 0.60% à **0.55%**.

Cette cotisation de 0.55% s'ajoutant au taux de cotisation global de 2.45%, celui-ci est diminué pour le canton du Jura de 3.05% à :

3.00% dès le 1^{er} janvier 2025

D'ores et déjà, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION
POUR ALLOCATIONS FAMILIALES
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**